

# PROCOLE SANITAIRE RENFORCE

Lutte contre l'épidémie de COVID 19

## PROTOCOLE SANITAIRE

Mis en place à partir du 10/02/2021

Planification adaptée aux normes covid : accueil du public, des scolaires et des associations dans le bassin extérieur. Accueil du public dérogatoire dans les bassins intérieurs.

Fréquentation Maximale Instantanée limitée (nombre de baigneurs acceptés en instantané dans les bassins)

Mesures de protection prises permettent aux usagers d'utiliser l'équipement dans des conditions de sécurité sanitaires conformes aux recommandations gouvernementales et préfectorales

## PROCOLE SANITAIRE

### Nombre de baigneurs accueillis

**FMI COVID : 102 baigneurs si tous les bassins sont ouverts  
(au lieu de 450, les vestiaires d'été étant fermés)**

#### EN CRÉNEAU PUBLIC :

Bassin nordique (extérieur) : 48 personnes maxi dans le bassin (lignes non mises) –  
ou 8 personnes maxi par ligne

#### EN CRÉNEAU SCOLAIRE :

Bassin nordique (extérieur) : 70 élèves primaires ou 60 élèves secondaires maxi dans le bassin

#### EN CRÉNEAU ASSOCIATIF ET ACTIVITÉS CAGD :

Bassin nordique (extérieur) : 48 personnes maxi dans le bassin –  
ou 8 personnes maxi par ligne

#### EN CRÉNEAU PUBLIC DEROGATOIRE :

Bassin sportif (intérieur) : 32 personnes maxi dans le bassin –  
ou 8 personnes maxi par ligne

Bassin nordique (extérieur) : 48 personnes maxi dans le bassin –  
ou 8 personnes maxi par ligne

# PROTOCOLE SANITAIRE

## Mis en place à partir du 10/02/2021

### Vestiaires individuels :

- ❖ Entrées et sorties séparées, sens de circulation à respecter : entrée par la zone vestiaires blancs et déshabillage dans les cabines blanches
- ❖ Matérialisation au sol des sens de circulation jusqu'aux douches
- ❖ **Condamnation des casiers**
- ❖ Habillage dans les cabines noires et sortie par la zone vestiaires noirs
- ❖ **Port du masque obligatoire dans les vestiaires individuels pour les + de 6 ans**
- ❖ Distanciation physique de 2 m
- ❖ Cabines et casiers nettoyés et désinfectés entre chaque créneau
- ❖ Nettoyage en journée par zones (condamnées durant le nettoyage)

### Vestiaires collectifs (uniquement pour les scolaires et périscolaires, et pour les groupes en formation, liste MDPH et APA) :

- ❖ **Port du masque obligatoire dans les vestiaires collectifs pour les + de 6 ans**
- ❖ Liste nominative des personnes présentes à l'instant T dans le vestiaire (scolaires, structure)
- ❖ Distanciation physique de 2m
- ❖ Nettoyage en journée après chaque utilisation par une structure

### Zone douches / sanitaires :

- ❖ Distanciation physique de 2 m

# PROTOCOLE SANITAIRE

## Mis en place à partir du 10/02/2021

### Ensemble de l'établissement :

- ❖ Port du masque obligatoire dans tout l'équipement (zones accueil/caisse/vestiaires) pour les personnes de plus de 6 ans qui ne sont pas en activité de baignade. Hors de l'eau, on invite les baigneurs à respecter les gestes barrières et le port du masque ;

#### Exemples :

- Je sors de l'eau, je vais à ma serviette, masque non obligatoire.
  - Je prends une douche et je vais à l'eau, masque non obligatoire.
  - Je sors de l'activité aquatique, je vais à la douche, masque non obligatoire.
  - Je sors des douches pour aller aux sanitaires, port du masque obligatoire.
  - Un baigneur vient demander des informations aux MNS, port du masque obligatoire.
- 
- ❖ Désinfection des mains à l'entrée de l'équipement avec du gel hydro-alcoolique.
  - ❖ Respect de la distanciation physique et des gestes barrières à l'entrée, lors des déplacements et dans l'eau.
  - ❖ Paiement sans contact à privilégier.

# PROTOCOLE SANITAIRE

## Mis en place à partir du 10/02/2021

### Ensemble de l'établissement :

- ❖ Zone de convivialité : port du masque et respect des recommandations sanitaires ; limitation des places sur les canapés, éloignement des chaises et tables entre elles près des distributeurs.
- ❖ La coursive et les gradins intérieurs accessibles pieds chaussés sont fermés au public, sauf en cas de manifestation organisée par le Grand Dax.
- ❖ Au bord des bassins : distanciation physique à respecter.
- ❖ Douche obligatoire (savon fourni) avant la baignade.
- ❖ Sèche-cheveux et sèche-mains condamnés.
  
- ❖ Respect des zones de nettoyage en cours (utilisation de produit par pulvérisation de bactéricide /virucide norme 14476 non toxique pour les usagers)
- ❖ Le matériel pédagogique (personnel ou de l'équipement) peut être utilisé, mais doit être désinfecté par les utilisateurs. Ils doivent plonger leur matériel dans un bac contenant un désinfectant, au bord du bassin.
- ❖ Pour les clubs et associations : respect du protocole de la fédération de la discipline et du protocole sanitaire général d'Aquaë .
- ❖ Pour les établissements d'enseignement : respect du protocole de l'Education Nationale et du protocole sanitaire général d'Aquaë.

## TEXTES DE REFERENCES

- ❖ Ministère chargé des sports, nouvelles mesures pour le sport, communiqué de presse du 16/01/21

Articles 42 et 44 du Décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires.

- ❖ Décret n°2021-99 du 30 janvier 2021 modifiant le décret n°2020-1262 du 16/10/2020 et le décret n°2020-1310 du 29/10/2020.

- ❖ Avis Haut Conseil de la santé publique relatif aux mesures barrières et de la distanciation physique dans le cadre de la reprise de l'activité physique et sportive en période de déconfinement due à la pandémie Covid-19, 31/05/20

- ❖ Préconisations du Haut Conseil de la santé publique relatives à l'adaptation des mesures barrières et de distanciation sociale à mettre en œuvre en population générale, hors champs sanitaire et médico-social, pour la maîtrise de la diffusion du SARS-CoV-24/04/20

COVID-19

**ICI, LE MASQUE  
EST OBLIGATOIRE**



**Ensemble,  
faisons bloc contre le coronavirus.**

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

**PROTÉGEONS-NOUS  
LES UNS LES AUTRES**



Se laver régulièrement  
les mains ou utiliser une  
solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer  
dans son coude  
ou dans un mouchoir



Se moucher dans  
un mouchoir à usage unique  
puis le jeter



Eviter  
de se toucher  
le visage



Respecter une distance  
d'au moins un mètre  
avec les autres



Saluer  
sans serrer la main  
et arrêter les embrassades



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas  
être respectée et dans tous les lieux où cela est obligatoire



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



**0 800 130 000**  
(appel gratuit)



Je soussigné(e),

Madame, Monsieur.....

Président-e de l'Association.....

Précisez le nom du référent Covid-19 de votre association (si différent du président ou de la présidente) : .....

Proviseur-e/Principal-e de l'établissement.....

Directeur/Directrice de l'école.....

Autre : .....

S'engage à respecter le protocole sanitaire mis en place à Aquaë ainsi que les directives fédérales et de l'Education nationale, certifie de les faire appliquer auprès des encadrants, enseignants, intervenants, élèves, adhérents..... exerçant au sein d'Aquaë.

Ce protocole est susceptible d'être modifié en fonction à la situation évolutive de lutte contre l'épidémie.

Fait à Dax

Le

Signature :

précédée de la mention lu(e) et approuvé(e)